

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 895

présenté par

M. Aubert, Mme Audibert, Mme Boëlle, M. Bony, Mme Bouchet Bellecourt, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, Mme Levy, M. Emmanuel Maquet, M. Menuel, M. Perrut, Mme Poletti, M. Ravier, M. Reiss, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, Mme Marianne Dubois, M. Reda, M. de Ganay, M. Brun, M. Le Fur et M. Schellenberger

-----

### ARTICLE 59

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en privilégiant pour sa composition des produits issus d'une production locale. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Dans le cas où cette expérimentation serait adoptée, il convient de faire en sorte que, dans la mesure du possible, elle repose sur des produits locaux.